

Evaluation de la juge fédérale Laura JACQUEMOUD-ROSSARI

Bailli suisse suprême (elle se dit «juge» fédérale).

«Travaille» au palais du Tribunal fédéral, avenue du Tribunal fédéral 29,
1000 Lausanne 14

Adresse privée: Chemin du Beau-Soleil 8, 1206 Genève

Tél. professionnel: 021 318 91 11

Fax professionnel: 021 323 37 00

Portail du web: www.bger.ch

Etat civil: divorcée



Laura JACQUEMOUD-ROSSARI



Selon l'inscription sur la boîte-à-lettres, Madame occupe un appartement au
rez-de-chaussée, à droite

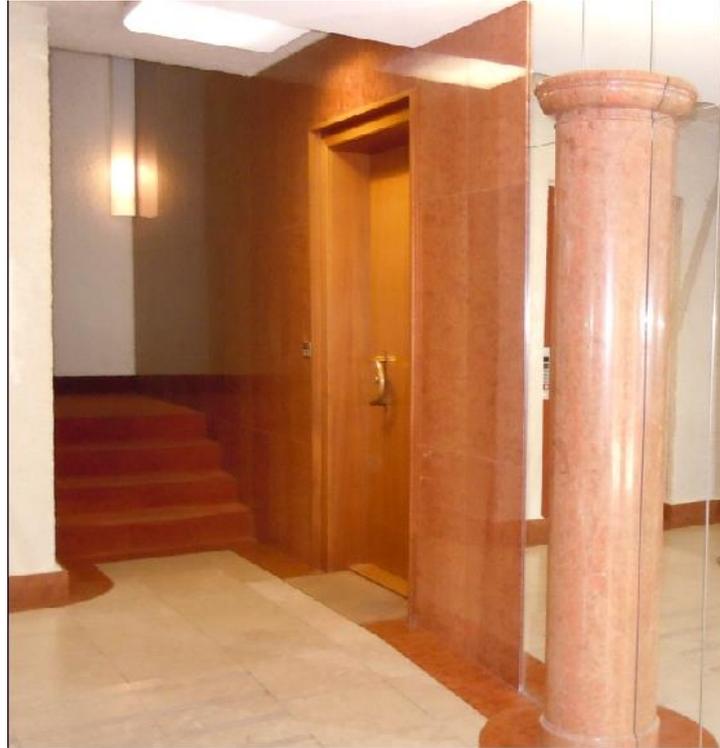
Prises de vue de l'habitation:



Façade ouest de l'immeuble



L'entrée de l'immeuble



Le hall d'entrée en marbre. A droite, la porte d'entrée de l'appartement de Madame



Façade est. L'appartement de Madame doit se trouver au milieu au rez-de-chaussée.

Rôle joué dans l'affaire LÉGERET

Laura JACQUEMOUD-ROSSARI a siégé à la Cour de droit pénal du Tribunal fédéral qui a rejeté le recours de François LÉGERET contre la condamnation prononcée par les Tribunaux **COLELOUGH / EPARD** par Arrêt du Tribunal Fédéral (ATF) 6B_683/2011 du 20.11.11. Elle a récidivé dans cette même affaire encore trois fois de suite, rejetant des recours de François LÉGERET au sujet de trois demandes de révision ultérieures. Il s'agit des ATF 6B_118/2009, 6B_12/2011 du 20.12.11, 6F_3/2012 du 16.03.12 et 6B_731/2013 du 28.11.13, toujours par le procédé simple et confortable du «copier/coller».

Comme l'a démontré l'affaire de **Peter OTT**, les «juges» fédéraux ont des fois besoin de 10 passages avant de piger.

Profil

Née en 1957. Originaire de Genève. Licenciée en droit de l'Université de Genève. Brevet d'avocat du canton de Genève en 1982. Pratique du barreau jusqu'en janvier 1984. 1984-1986, substitut du Procureur général de la République et canton de Genève. 1986-1989, «juge» d'instruction. 1989-1990, «juge» auprès du Tribunal des baux et loyers et «juge» auprès du Tribunal de police. 1990-1996, «juge» auprès du Tribunal de première instance. Dès juin 1996, «juge» à la Cour de justice de Genève (1996-2004, Chambre des affaires civiles, section des affaires sommaires et Chambre d'appel des baux et loyers; 2003-2005, «juge», puis «présidente» de la Chambre d'accusation). Dès juin 2005, présidente de la Cour de justice et «juge» des affaires civiles de la 3e chambre de la Cour. Elue «juge» fédérale le 19 décembre 2007. PDC.

Elle a déjà été fichée à l'époque en tant que «juge» genevoise pour avoir couvert un abus de psychiatrie: L'affaire Ferdinand DOEBELI.

Par Arrêt du Tribunal fédéral 6B_264/2011 du 19.07.11, trois «juges» fédéraux, dont JACQUEMOUD-ROSSARI, rejetèrent une décision du Tribunal cantonal vaudois; et la même équipe donna raison aux Vaudois, nonobstant situation inchangée, par ATF 6B_1/2012 du 18.04.12: L'affaire **Kumar KOTECHA** (professeur universitaire britannique).

Récidive dans une toute autre affaire: Laura et consorts déboutèrent les Vaudois au motif qu'ils s'étaient basés sur des «présomptions et soupçons» (6B_825/2012 du 08.05.12). Après une répétition de ces présomptions et soupçons par les Vaudois, et par situation inchangée, JACQUEMOUD-ROSSARI et co de la Cour de droit pénal du Tribunal fédéral leur donnèrent raison (ATF 6B_451/2012 du 29.10.12).

Une telle ligne de conduite, aussi inconstante, laisse craindre pour l'état mental des auteurs de tels arrêts.

En conséquence, il n'est pas surprenant de voir cette même personne plonger dans trois crimes judiciaires: elle fut l'une des «juges» fédéraux qui confirmèrent la condamnation à perpétuité de François LÉGERET pour un prétendu triple meurtre, et la condamnation de Laurent SÉGALAT pour un prétendu meurtre, et a corroboré la condamnation de Naghi GASHTIKHAH (ATF 6B_1007/2013 du 02.09.15).

Liste de références (observations récoltées depuis l'an 2000):

nombre de références négatives: 8

nombre de références positives: 0

Laura JACQUEMOUD-ROSSARI semble appartenir à la race des idiots utiles.

Evaluation des Hommes de Loi

29.09.16/GU